



# Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

## Rapport sommaire

Préparation

Brussels for Human Rights & Development



Brussels for Human Rights & Development

# BHRD

L'organisation ' BRUSSELS FOR HUMAN RIGHTS AND DEVELOPMENT BHR AISBL ' est une organisation belge indépendante fondée à but non lucratif. L'organisation, basée à Bruxelles, s'occupe de la défense des droits de l'Homme et du Développement. Elle a été fondée officiellement en 2018 par un groupe de défenseurs des droits de l'homme.

L'organisation travaille pour à ce que tous les individus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord jouissent de la justice et de la liberté sous la protection de la loi et les principes de la démocratie, tout en participant à l'amélioration et au développement de la société à travers le Comité africain des droits de l'homme et des peuples.

## **Comité Africain des Droits de l'Homme et des Peuples**

### **Un bref rapport :**

Préparé par :

L'Organisation de Bruxelles pour les droits de l'homme et du développement. BHRD.

## **Mot de Monsieur le président de l'Organisation.**

Nos activités dans le domaine des droits de l'homme, ont démarré avec le Comité africain des droits de l'homme et des peuples en mai 2016. Provoqué par des plaintes de nombreuses victimes de violation des droits de l'homme dans plusieurs pays africains, et en tant qu'avocat, du continent africain et d'origine égyptienne, concerné par la défense des libertés, j'ai pris l'initiative.



En mai 2017 et à l'occasion de la 60 -ème session du Comité africain des droits de l'homme et des peuples, j'ai eu le privilège d'assister aux évènements de cette session. Lorsqu'il est possible de rencontrer des rapporteurs spéciaux, des commissaires et des experts et aussi de présenter les rapports. Établir une relation directe avec le Comité africain et ses membres et avoir des communications efficaces concernant les droits, les libertés et le développement du continent africain, était un grand avantage d'assister à la session :

L'un des points forts de cette session -

1- Les pays africains qui ont assisté à la session ont atteint 20 pays avec un total de 96 délégués.

2-Le nombre de représentants d'ONG a atteint 325 délégués.

3-Nombre de représentants de l'Union africaine a atteint 4 délégués.

4-Nombre de représentants d'organisations et institutions nationales a atteint 30 délégués.

5-Nombre de représentants d'organisations observatrices a atteint 78 délégués.

6-Le nombre de représentants d'organisations internationales "non africaines" a atteint 6 délégués.

J'ai eu le privilège d'assister à l'inauguration de la déclaration sur les lignes directrices, pour le maintien de la sécurité et de l'ordre dans les communautés africaines par les responsables africains de l'application de la loi, et en présence du ministre nigérian de l'Intérieur. J'ai reçu une copie de cette déclaration ;

Lorsque l'Organisation (Bruxelles pour les droits de l'homme et le développement) a été créée en Belgique, plus précisément à Bruxelles, capitale de l'État et capitale des droits de l'homme, nous avons décidé que l'Afrique soit notre préoccupation, par le développement de ses sociétés et de ses individus et par réhabilitation des jeunes, pour renoncer à la violence, lutter contre l'extrémisme et éliminer la discrimination, Le racisme et le terrorisme sous toutes ses formes. Nos buts seront réalisés en coopération avec des instances internationales, et conformément aux mécanismes d'action des Nations Unies, du Conseil des droits de l'homme et du Comité européen des droits de l'homme.



## **Mahmoud Farghaly**

Avocat - Président de l'Organisation de Bruxelles pour les droits de l'homme et le développement.

## **Introduction**

L'Organisation de Bruxelles des droits de l'homme et du développement tient à prêter attention à la situation des droits de l'homme et à la défendre, en particulier sur le continent africain. Alors que nous considérons urgent que les ONG y veillent.

Dans ce rapport, nous soulignons l'une des plus importantes institutions régionales de défense des droits de l'homme, ' le Comité africain des droits de l'homme et des peuples', ainsi que les communications ininterrompues de l'Organisation des droits de l'homme de Bruxelles avec ce comité. Nous appelons aussi qu'il existe certaines activités menées sur le continent africain.

### **N.B.**

Le présent rapport est basé sur une source d'information majeure, le site Web du Comité africain :

<http://www.achpr.org/en/>

### **Résumé de la présentation du Comité africain des droits de l'homme et des peuples :**

Le Comité africain des droits de l'homme et des peuples a été créé conformément aux articles 30 à 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (adoptée à Nairobi en 1981 et entrée en vigueur le 21 octobre 1986) afin de surveiller la mise en œuvre des droits consacrés dans la Charte. Union Africaine.

## Structure du comité :

Le Comité est composé de 11 experts indépendants des États parties à la Charte. Les États se réunissent deux fois par an pendant 15 jours, d'avril à mai et en octobre. Basé à Banjul, en Gambie.

### Fonctions et pouvoirs du comité :

- Promotion de programmes de défense des droits de l'homme axés sur les droits de l'homme.
- Développement des normes des droits de l'homme.
- Interprétation des dispositions de la Charte.
- Protection des droits de l'homme en recevant des plaintes de violations des droits de l'homme commises par des particuliers contre des États et des États contre des États.
- Evaluer les rapports périodiques présentés par les États en vertu de l'article 62 sur la mise en œuvre des droits énoncés dans la Charte.



## Conclusion

Bruxelles estime que les droits de l'homme fondamentaux doivent être protégés et que la jouissance de ces droits et libertés doit être préservée.

Ainsi, les droits civils et politiques sont inséparables des droits économiques, sociaux et culturels, conceptuellement et universellement, et que le respect des droits économiques, sociaux et culturels garanti la jouissance des droits civils et politiques.

Bruxelles – Belgique

Juillet 2019